

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MARDI 9 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2024.

2024-04-N° 6

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs et précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1er janvier 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en séance le 26 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric et M. RYS Didier) votant CONTRE :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER par chapitre le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
002 - Déficit reporté	0,00 €	002 - Excédent reporté	4 099 077,14 €
011 - Charges courantes	3 630 780,00 €	013 - Atténuation de charges	300 000,00 €
012 - Personnel	5 503 829,76 €	042 - Opérations d'ordre	300 000,00 €
014 - Atténuation de produits	15 000,00 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	300 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	73 - Impôts et taxes - FCTVA	2 275 653,21 €
023 - Virement à la SI	4 567 457,87 €	731 - Fiscalité locale (M57)	6 515 821,42 €
042 - Opérations d'ordre	510 000,00 €	74 - Dotation et participation - DGF	1 989 214,20 €
65 - Autres charges - Subventions	1 570 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	237 298,66 €
66 - Remboursement des intérêts .*	230 000,00 €	76 - Produits financiers	3,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	77 - produits exceptionnels	30 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 000,00 €
TOTAL fonctionnement - Dépenses	16 048 067,63 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	16 048 067,63 €

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
001 - Solde exécution SI	1 506 640,61 €	001 - Solde exécution SI	0,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 567 457,87 €
040 - Opérations d'ordre entre section	300 000,00 €	024 - Pdts de cession d'immobilisation	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	510 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	8 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €
1001 - Travaux neufs de voirie	1 472 921,60 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	3 503 984,61 €
1002 - Environnement	2 052 175,48 €	13 - Subventions d'investissement	5 230 018,44 €
1003 - Affaires scolaires	173 963,69 €	16 - Emprunts et dettes	0,00 €
1005 - Monuments historiques	3 128 408,33 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
1006 - Affaires culturelles	301 717,62 €	23 - Immobilisation en cours	22 230,04 €
1008 - Mobilité urbaine	172 738,40 €	45821 - Mandat port fluvial	0,00 €
1010 - Tourisme	514,82 €		
1011 - Affaires diverses	98 000,00 €		
1012 - Services techniques	414 951,44 €		
1013 - Divers bâtiments	2 257 512,57 €		
1014 - Service des sports	91 336,19 €		
1015 - Défense incendie	40 000,00 €		
1016 - Services administratifs	79 371,07 €		
1019 - Salle Foch	6 759,04 €		
1021 - Police Municipale	3 410,00 €		
1028 - Salle du Manège	32 635,60 €		
16 - Remboursement capital	1 090 145,24 €		
20 - Immobilisations incorporelles	500 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	102 489,26 €		
45811 - Mandat port fluvial	0,00 €		
TOTAL investissement - Dépenses	13 973 690,96 €	TOTAL investissement - Recettes	13 973 690,96 €

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Jean-Claude DISSAUX
 Maire
 PAYS DE CALAIS